

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 167 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Louis CANAL - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Michel MILLE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2018

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Christophe AMALRIC représenté par Michel MILLE - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - André BERTERO représenté par Patrick APPARICIO - Jean-Louis BONAN représenté par Alain ROUSSET - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Eric CASADO représenté par Gilbert FERRARI - Bruno CHAIX représenté par Eric LE DISSÈS - Maurice CHAZEAU représenté par Stéphane PAOLI - Jean-David CIOT représenté par Jacky GERARD - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Sandrine D'ANGIO représentée par Jeanne MARTI - Jean-Claude DELAGE représenté par René BACCINO - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Olivier FREGEAC représenté par Joël MANCEL - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Philippe GRANGE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Laurence LUCCIONI représentée par Catherine PILA - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Florence MASSE représentée par Annie LEVY-MOZZICONACCI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Richard MIRON représenté par Frédéric BOUSQUET - Virginie MONNET-CORTI représentée par Monique CORDIER - Roland MOUREN représenté par Jérôme ORGEAS - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Serge PEROTTINO représenté par Rémi MARCENGO - Roland POVINELLI représenté par Georges CRISTIANI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Martine RENAUD - Isabelle SAVON représentée par Frédéric DOURNAYAN - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Marie-France DROPY- OURET - Luc TALASSINOS représenté par Roger MEI - Guy TEISSIER représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis TIXIER représenté par Danielle MENET - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Yves WIGT représenté par Olivier GUIROU - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Moussa BENKACI - Jacques BOUDON - Henri CAMBESSEDES - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude FERAUD - Claude FILIPPI - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Antoine MAGGIO - Marie MUSTACHIA - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roger PIZOT - Bernard RAMOND - Jean ROATTA - Eric SCOTTO - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Madame et Monsieur :

Patrick MENNUCCI représenté à 10h20 par Samia GHALI - Gaëlle LENFANT représentée à 11h30 par Pascale MORBELLI.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON à 10h35 - Frédéric COLLART à 10h45 - Roger MEI à 10h54 - David YTIER à 11h00 - Monique CORDIER à 11h05 - Roger RUZE à 11h15 - Georges ROSSO à 11h25 - Xavier MERY à 11h25 - Albert GUIGUI à 11h25 - Michel MILLE à 11h30.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 027-4645/18/CM

**■ Projet d'extension de la Zone d'Activités Economiques du Val de Durance à Peyrolles-en-Provence - Lancement de la procédure de Zone d'Aménagement Concerté - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation
MET 18/7941/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Val de Durance est un territoire à enjeux en raison de sa situation « charnière » entre l'aire métropolitaine d'Aix-Marseille et les Alpes. Son économie s'appuie notamment sur la présence du CEA Cadarache et des retombées liées à son développement, l'installation du projet ITER et de la Cité des Energies, enfin par les actions menées par le pôle de compétitivité Capenergies. Parallèlement, des besoins intrinsèques existent en Pays d'Aix et dans le Val de Durance. Il s'agit principalement de TPE PME déjà implantées qui cherchent à s'agrandir dans le périmètre de leur lieu d'implantation, à proximité des lieux de vie de leurs salariés. Globalement l'offre en terrain à bâtir et en immobilier d'entreprises est rare sur le Pays d'Aix et particulièrement dans le Val de Durance notamment en ateliers productifs. C'est dans ce cadre que l'extension de la zone d'activités économiques du Val de Durance présente une opportunité pour répondre aux besoins des entreprises.

Située à proximité du convoi ITER au nord de la commune, la ZAC actuelle de 12,6 hectares est entièrement commercialisée et ne permet plus d'accueillir des entreprises alors même que des demandes sont enregistrées. L'extension de la zone d'activités sur environ 8,6 ha a été étudiée afin de déterminer la faisabilité technique de l'opération, compte tenu des différentes contraintes, et sa pertinence économique. Ce projet a d'ailleurs été initié et co piloté avec la mission ITER de la Préfecture.

L'étude a tout d'abord permis d'affiner le positionnement économique de l'opération. En proposant une typologie de lot adaptée, l'opération permettra d'assurer d'une part le développement de l'économie locale et son développement endogène et d'autre part de valoriser sa proximité avec les sites du CEA et d'ITER en offrant à moyen terme des solutions pour accueillir des entreprises liées au développement de la filière énergie sur le territoire du Val de Durance. Le schéma d'aménagement proposé en fonction de ces éléments permet la viabilisation d'environ 7 hectares cessibles. Les études préalables réalisées sur le périmètre d'étude ont ainsi validé la faisabilité technique du projet et les principes de la programmation économique de la zone permettant d'aboutir à un schéma d'aménagement préférentiel et à la déclaration d'intérêt communautaire par le Pays d'Aix en décembre 2015.

Le secteur d'extension situé en continuité immédiate au sud de la zone existante a été inscrit au Plan Local d'Urbanisme de la commune en concertation avec la chambre d'agriculture comme future zone d'urbanisation destinée au développement économique. Une Orientation d'Aménagement et de Programmation en détermine les grands principes de fonctionnement et d'aménagement. Cette zone est également identifiée dans le Schéma de Cohérence Territorial du Pays d'Aix comme espace d'activités de proximité à développer afin de conserver le dynamisme économique du Pays d'Aix, de développer l'emploi local et de diminuer les déplacements.

Aujourd'hui, face à la nécessité de poursuivre le développement économique du territoire métropolitain conformément aux documents d'orientation et d'urbanisme et afin de donner suite aux demandes d'implantation des entreprises, il convient en accord avec la commune de mener une opération publique pour l'aménagement de cette zone. A cet effet, une équipe pluridisciplinaire a d'ores et déjà été retenue pour réaliser notamment le dossier de création de ZAC.

Pour mener à bien la mise en œuvre du projet et de ses objectifs, Il est donc proposé d'engager une procédure de ZAC et de définir les modalités de la concertation.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2018

I – Les objectifs de la ZAC

Cette opération d'aménagement poursuit un certain nombre d'objectifs en matière de développement économique et urbain :

- Ce projet d'aménagement s'inscrit dans les objectifs du SCOT du Pays d'Aix.
- La vocation de la future zone est d'accueillir des entreprises artisanales locales et industrielles génératrices d'emplois et d'apporter une réponse locale aux demandeurs d'emplois de la commune.
- De proposer du foncier d'activités afin de favoriser l'ancrage de la filière énergie sur le territoire compte tenu de la proximité immédiate du CEA et du projet ITER.
- La création de ce nouvel espace économique s'inscrit dans une démarche d'aménagement globale du secteur. En effet, l'opération de ZAC associée à une réflexion plus générale de requalification et de densification de la zone existante permettra de créer un ensemble urbanisé cohérent et plus efficient.

La présente délibération acte le lancement de la procédure de ZAC dont le périmètre sera précisément défini dans le cadre du dossier de création.

II – Les modalités de la concertation

L'article L300-2 du Code de l'Urbanisme prévoit la mise en œuvre d'une concertation préalablement à l'arrêt du projet, c'est à dire avant la création de la ZAC. Il convient donc de définir les objectifs poursuivis et les modalités de cette concertation qui doivent être fixés par l'organe délibérant de la collectivité.

La concertation doit permettre tout au long de l'élaboration du projet d'associer les habitants et toutes les personnes concernées par le projet.

Pour ce faire, les modalités suivantes sont proposées :

- Mise en place d'une exposition permanente à la Mairie de Peyrolles-en-Provence et au siège du Territoire du Pays d'Aix, accompagnée d'un registre permettant à la population d'y consigner ses observations ou ses propositions pendant toute la durée de la procédure de concertation.
- Publication d'articles dans les magazines de la commune pour informer la population de l'état d'avancement du projet, ainsi que des différentes manifestations liées au projet.
- Publication d'articles sur le site internet de la Métropole et de la commune.
- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation comprenant un plan de situation et une notice explicative, ainsi que la présente délibération. Ce dossier sera consultable en Mairie de Peyrolles-en-Provence et au siège du Territoire du Pays d'Aix.
- Présentation à la population des objectifs et du contenu du projet lors de deux réunions publiques.

L'information de la population précisant toutes les dates, les lieux et heures de réception du public se fera par voie de presse et affichage.

Le bilan de la concertation sera présenté au Conseil de la Métropole. L'adoption du dossier de création qui en découlera sera l'acte créateur de la ZAC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2018

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment son article L300-2 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération du Conseil communautaire de la CPA du 17 décembre 2015 déclarant d'intérêt communautaire le projet d'extension de la zone d'activités du Val de Durance ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 octobre 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le besoin en foncier d'activités du Territoire et les objectifs du projet qui s'inscrivent dans les orientations du SCOT du Pays d'Aix et du PLU de la commune de Peyrolles-en-Provence.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés les objectifs du projet d'extension de la zone d'activités économiques du Val de Durance tels que définis dans l'exposé, ainsi que le principe de lancement d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté.

Article 2 :

Sont approuvées les modalités de la concertation telles que décrites ci-dessus.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à procéder à toutes les formalités à venir dans le cadre de la procédure de Zone d'Aménagement Concerté ainsi que dans le cadre de la concertation.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2018